



MONSIEGE.MA

Création d'une SARL au Maroc : Étapes et formalités

Guide pas à pas de la création de votre Société à Responsabilité Limitée

Mis à jour : Juillet 2026 · Édition 2.0

Vous souhaitez créer votre SARL ? MonSieg.ma s'occupe de toutes les formalités pour vous

Table des matières

Qu'est-ce qu'une SARL ?	1
Les 8 étapes pour créer une SARL au Maroc	2
Documents requis	3
Délais réalistes	4
Coûts : DIY vs prestataire	5
Régime fiscal de la SARL	6
Activités interdites à la SARL	7
SARL vs SAS vs Auto-Entrepreneur	8
Transition Auto-Entrepreneur vers SARL	9
Obligations après création	10
Erreurs courantes à éviter	11
Domiciliation du siège social	12
Questions fréquentes	13
À retenir	14

Les numéros renvoient aux sections du guide

La Société à Responsabilité Limitée (SARL) est la forme juridique la plus populaire au Maroc. Régie par la loi n° 5-96 du 13 février 1997 (modifiée par les lois 21-05, 24-10 et 19-20), elle combine la simplicité de gestion des sociétés de personnes avec la protection patrimoniale des sociétés de capitaux. Elle représente plus de 85% des créations de sociétés au Maroc, selon le Registre du Commerce.

Ce guide couvre tout : les 8 étapes de création, les coûts réels, les documents requis, le régime fiscal, les comparaisons avec l'Auto-Entrepreneur et la SAS, les obligations post-crédation et les erreurs à éviter. Il est basé sur la loi 5-96, la loi 24-10 et les réformes fiscales en vigueur en 2026.

À savoir : Depuis 2011, il n'y a plus de capital minimum pour créer une SARL au Maroc. Coût administratif en DIY : 1 660-2 400 DH. Via un prestataire : 3 660-6 110 DH. Délai : 7-15 jours avec un professionnel, 15-30 jours en autonome. IS 2026 : 20% (proportionnel, pas progressif). Responsabilité limitée aux apports. 1 à 50 associés (SARL AU si associé unique).

Qu'est-ce qu'une SARL ?

La Société à Responsabilité Limitée se situe à mi-chemin entre les sociétés de personnes et les sociétés de capitaux, offrant une structure flexible adaptée aux PME. Elle présente une nature juridique mixte : importance de la personne des associés (intuitu personae) d'une part, et responsabilité limitée aux apports d'autre part.

Principales caractéristiques selon la loi 5-96 :

CARACTÉRISTIQUE	DÉTAIL
Nombre d'associés	1 (SARL AU) à 50
Capital minimum	Aucun (libre depuis la loi 24-10 de 2011)
Responsabilité	Limitée aux apports de chaque associé
Direction	Un ou plusieurs gérants (personnes physiques uniquement)
Fiscalité	Impôt sur les Sociétés (IS) 20%
Libération du capital	25% minimum à la constitution, reste dans 5 ans
CAC obligatoire	Si CA > 50 millions DH HT
Qualité d'associé	Personnes physiques ou morales
Statut des associés	Non-commerçants (compatible avec fonction publique)

Capital minimum : le mythe du 10 000 DH

Avant 2011, le capital minimum était de 10 000 DH (et 100 000 DH avant 2006). Depuis la loi n° 24-10 (dahir 1-11-39 du 2 juin 2011), l'article 46 de la loi 5-96 stipule : « Le capital de la société à responsabilité limitée est librement fixé par les associés dans les statuts. » On peut donc créer une SARL avec 1 DH. En pratique, un capital de 10 000 DH minimum reste recommandé pour la crédibilité auprès des banques, fournisseurs et clients.

Conseil : Bien que le capital minimum soit de 1 MAD, prévoyez au moins 10 000-50 000 DH pour crédibiliser votre projet auprès des banques et partenaires. Un capital trop faible peut freiner l'obtention de financements.

SARL AU (Associé Unique)

La SARL AU est une variante simplifiée pour les entrepreneurs solos. L'associé unique prend les décisions unilatéralement (pas d'assemblée générale) et les consigne dans un registre des décisions. La mention « SARL AU » doit figurer sur tous les documents officiels. Elle offre la même protection du patrimoine personnel qu'une SARL classique.

Avantages spécifiques : gestion simplifiée (pas d'AG collective), décisions prises seul, même protection que la SARL classique, possibilité d'accueillir des associés plus tard. Une SARL AU ne peut pas avoir comme unique associé une autre SARL AU. Une SARL classique peut être transformée en SARL AU si elle n'a plus qu'un seul associé, et inversement.

Avantages et inconvénients

AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
Responsabilité limitée : patrimoine personnel protégé	Cession restreinte : agrément des 3/4 pour céder à des tiers
Pas de capital minimum : accessible à tous les budgets	Pas d'émission de titres : impossible d'émettre des obligations
Formalités simples : création rapide via le CRI	Activités interdites : banque, assurance, crédit exclus
Gestion souple : moins de contraintes qu'une SA	Maximum 50 associés : transformation en SA au-delà
Associés non-commerçants : compatible avec d'autres statuts	Formalités de gestion : AG annuelle, PV, comptabilité
Crédibilité : meilleure image qu'une entreprise individuelle	Régime social du gérant : moins protecteur que le salariat

Possibilité de s'associer : lever des fonds, accueillir des partenaires

Les 8 étapes pour créer une SARL au Maroc



Certificat négatif (OMPIC)

Le certificat négatif atteste que le nom commercial choisi n'est pas déjà utilisé. Il se demande auprès de l'OMPIC via le portail DirectInfo ou au CRI.

DÉTAIL

INFORMATION

Autorité OMPIC (via CRI ou directinfo.ma)

Coût en ligne ~230 DH TTC

Coût au guichet ~230 DH (210 DH + 20 DH timbre)

Validité 12 mois

Délai 24 à 48 heures

- Vérifier la disponibilité du nom via le moteur de recherche de l'OMPIC
- Remplir le formulaire avec 2 à 3 propositions de noms
- Déposer en ligne sur directinfo.ma ou au guichet CRI
- Recevoir le certificat par email sous 24-48h



Rédaction des statuts

Les statuts constituent le contrat fondateur de votre société. Ils définissent les règles de fonctionnement, la répartition des parts et les pouvoirs du gérant.

Mentions obligatoires (sous peine de nullité) :

- Dénomination sociale (suivie de « SARL » ou « SARL AU »)
- Objet social (activités de l'entreprise)
- Adresse du siège social
- Montant du capital social et répartition des parts
- Apports de chaque associé
- Durée de la société (max 99 ans)
- Modalités de fonctionnement (gérance, assemblées, cession de parts)

POSTE	COÛT
Rédaction par un professionnel	500 à 5 000 DH
Légalisation des signatures	100 à 500 DH
Timbre fiscal	20 DH par page

À savoir : Ne copiez pas un modèle générique. Des statuts mal rédigés (objet social trop vague, clauses de gérance absentes) sont un motif fréquent de rejet par le tribunal de commerce.



Blocage du capital (conditionnel)

Le blocage du capital en banque dépend du montant choisi.

CAPITAL	BLOCAGE OBLIGATOIRE ?
≤ 100 000 DH	Non (optionnel mais recommandé)
> 100 000 DH	Oui (art. 51 loi 5-96, modifié par loi 24-10)

Si le blocage est requis : au moins 25% du capital doit être bloqué à la constitution dans un compte bancaire au nom de la société en formation. Le reste doit être libéré dans un délai de 5 ans. Déblocage sur présentation de l'extrait du RC (modèle 7).



Enregistrement des statuts à la DGI

Les statuts et le contrat de bail (ou domiciliation) doivent être enregistrés auprès de la Direction Régionale des Impôts dans les 30 jours suivant leur signature.

ÉLÉMENT	COÛT
Droits d'enregistrement sur le capital	0 DH (exonéré depuis LF 2018)
Timbre fiscal	20 DH/page (déjà compté à l'étape 2)
Enregistrement contrat de bail/domiciliation	200 DH (droit fixe)
Délai	Dans les 30 jours suivant la création
Autorité	Direction Régionale des Impôts (via CRI)



Inscription à la taxe professionnelle et Identifiant Fiscal

Gratuit. L'inscription se fait auprès de la DGI via le CRI. Vous obtenez votre Identifiant Fiscal (IF) et votre inscription à la Taxe Professionnelle (TP).

À savoir : Les nouvelles activités bénéficient d'une exonération de taxe professionnelle pendant 5 ans (à condition de s'inscrire dès la création).



Inscription au Registre du Commerce

L'immatriculation au Registre du Commerce constitue l'acte de naissance officiel de votre entreprise. C'est cette immatriculation qui confère la personnalité morale à votre société.

ÉLÉMENT	DÉTAIL
Coût	370 DH (200 DH dépôt + 150 DH immatriculation + 20 DH modèle J)
Autorité	Tribunal de Commerce (via CRI)
Délai	24 à 72 heures
Résultat	Numéro RC + ICE (15 chiffres) + modèle 7



Publication au Journal d'Annonces Légales et au Bulletin Officiel

La publication doit être faite en français et en arabe. Sans publication, l'immatriculation peut être contestée.

ÉLÉMENT	COÛT
JAL (Journal d'Annonces Légales)	~200-400 DH
Bulletin Officiel	~200-462 DH
Total	~400-862 DH



Affiliation à la CNSS

L'affiliation à la CNSS est obligatoire pour toute société commerciale, même sans salarié au démarrage.

ÉLÉMENT	DÉTAIL
Coût	Gratuit
Délai légal	Dans le mois suivant la 1re embauche
Autorité	CNSS (via CRI ou portail Damancom)
Documents	Formulaire d'affiliation + déclaration des adresses

Documents requis



DOCUMENT	COPIES	NOTES
Certificat négatif	4	Validité 12 mois
Statuts (signés + légalisés)	3 originaux + 4 copies	Timbrés (20 DH/page)
PV de nomination du gérant	3 originaux + 4 copies	Si gérant non désigné dans les statuts
CIN de chaque associé	4 copies	Valide, non expirée
CIN du gérant	4 copies	Si différent des associés
Photos d'identité	2 par personne	Format passeport
Attestation de blocage du capital	1 original	Uniquement si capital > 100 000 DH
Contrat de bail ou attestation de domiciliation	1 original enregistré	Enregistrement : 200 DH
Formulaire unique de création	1	Disponible au CRI
Formulaire d'immatriculation RC (modèle J)	1	20 DH
Déclaration de conformité	1	Signée par le gérant

Délais réalistes



ÉTAPE	DÉLAI
Certificat négatif	1-2 jours
Rédaction statuts + légalisation	2-5 jours
Blocage du capital (si requis)	1-2 jours
Enregistrement statuts (DGI)	1-3 jours
Inscription TP + IF	1-2 jours
Immatriculation RC	1-3 jours
Publication JAL + BO	3-7 jours
Affiliation CNSS	5-7 jours
Total avec prestataire	7-15 jours
Total en DIY	15-30 jours

Coûts : DIY vs prestataire

Frais administratifs (DIY)

POSTE	COÛT (DH)
Certificat négatif	~230
Timbre fiscal statuts (~10 pages)	200
Enregistrement contrat bail/domiciliation	200-320
Inscription RC + modèle J	370
Publication JAL	200-400
Publication BO	200-462
Légalisation, photocopies, cachets	200-500
Total	1 660-2 400 DH

À savoir : Les droits d'enregistrement sur le capital sont exonérés depuis la LF 2018. La domiciliation (1 200-4 000 DH/an) s'ajoute si vous n'avez pas de local propre.

Avec un prestataire en ligne

Des plateformes spécialisées permettent de créer votre SARL entièrement en ligne, en déléguant toutes les démarches administratives. Les honoraires des professionnels (fiduciaire, expert-comptable) varient de 3 000 à 6 000 DH selon le niveau d'accompagnement.

Conseil : Le prestataire coûte 2 000 à 4 000 DH de plus qu'en DIY, mais vous économisez 2 à 3 semaines de démarches et évitez les erreurs qui retardent le dossier.

Régime fiscal de la SARL

L'IS est un impôt proportionnel, pas progressif. Un taux unique s'applique à l'intégralité du bénéfice net imposable.

BÉNÉFICE NET IMPOSABLE	TAUX IS 2026
< 100 000 000 DH	20%
>= 100 000 000 DH	35%

C'est le résultat de la convergence initiée par la réforme LF 2023 : le taux des PME (12,5% en 2023) et des grandes entreprises (28,25%) a progressivement convergé vers 20% en 2026.

À savoir : Erreur fréquente : Beaucoup de guides décrivent l'IS comme progressif par tranche. C'est faux. Si votre bénéfice est de 500 000 DH, le taux de 20% s'applique sur la totalité, pas sur des tranches.

Cotisation minimale

ÉLÉMENT	DÉTAIL
Taux	0,25% du CA HT
Minimum	3 000 DH (même sans activité)
Exonération	36 premiers mois d'activité
Application	IS dû = MAX(IS calculé, cotisation minimale)

TVA

Les SARL sont assujetties à la TVA dès leur création. Taux standard : 20%. Déclaration mensuelle si CA > 1 000 000 DH, trimestrielle sinon. Télédéclaration obligatoire via SIMPL-TVA. Nouvelles entreprises : régime trimestriel la 1re année par défaut.

IR du gérant

Le gérant qui perçoit une rémunération est imposé à l'IR selon le barème progressif 2026 (0% à 37%). Sa rémunération est déductible du résultat de la société pour le calcul de l'IS.

Conseil : Combiner rémunération (déductible de l'IS) et dividendes (10% retenue à la source libératoire en 2026) permet d'optimiser la charge fiscale globale.

Réserve légale

Chaque année, 5% minimum du bénéfice net doit être affecté à la réserve légale, jusqu'à ce qu'elle atteigne 20% du capital social.

Activités interdites à la SARL

Certaines activités ne peuvent pas être exercées sous forme de SARL au Maroc. Elles doivent obligatoirement adopter la forme de Société Anonyme (SA) :

- Activités bancaires (établissements de crédit)
- Activités d'assurance (compagnies d'assurance et de réassurance)
- Activités de capitalisation (sociétés de capitalisation)
- Activités d'épargne (caisses d'épargne)
- Activités d'investissement (sociétés d'investissement)

La SARL ne peut pas émettre de titres (obligations, titres négociables) ni faire appel public à l'épargne.

SARL vs SAS vs Auto-Entrepreneur

SARL vs SAS

La SAS (Société par Actions Simplifiée) est disponible au Maroc depuis la loi 19-20 (2021). Elle offre une grande flexibilité statutaire, idéale pour les startups et levées de fonds.

CRITÈRE	SARL	SAS
Loi applicable	Loi 5-96	Loi 19-20
Capital minimum	Libre	Libre
Nombre d'associés	1-50	1+ (illimité)
Direction	Gérant(s)	Président + DG
Cession de parts	Agrément requis (sauf famille/associés)	Libre (sauf clauses statutaires)
Flexibilité statutaire	Modérée	Très élevée
IS	Identique	Identique
Idéal pour	PME, entreprises familiales	Startups, levée de fonds

SARL vs Auto-Entrepreneur

CRITÈRE	SARL	AUTO-ENTREPRENEUR
Statut	Personne morale	Personne physique
Responsabilité	Limitée aux apports	Illimitée
Plafond CA	Aucun	500 000 / 200 000 DH
Impôt	IS 20%	0,5-1% (libératoire)
TVA	Assujetti	Exonéré (art. 91-II-3 CGI)
Embauche	Oui	Non
Comptabilité	Obligatoire	Simplifiée
Coût création	1 500-6 000 DH	Gratuit

Transition Auto-Entrepreneur vers SARL



Quand passer à la SARL ?

- CA dépasse les plafonds AE 2 années consécutives
- Besoin d'embaucher des salariés
- Client unique représente > 80 000 DH/an (retenue à la source sur le surplus)
- Besoin de crédibilité (marchés publics, banques, partenaires)
- Levée de fonds ou association avec un partenaire

Le processus

Il n'existe pas de conversion directe du statut AE vers la SARL. Le processus se fait en deux phases :

1. Radiation du statut AE via le portail ae.gov.ma (désinscription, formulaire, dépôt en agence, confirmation)
2. Création de la SARL via le processus complet des 8 étapes ci-dessus

À savoir : Anticipez : Lancez les démarches de création SARL quand votre CA AE approche 80-90% du plafond. Le chevauchement entre la radiation AE et l'immatriculation SARL peut prendre 2 à 4 semaines.

Obligations après création



Comptabilité

Tenue obligatoire d'une comptabilité conforme au Plan Comptable Général marocain. Livres obligatoires : livre-journal, grand livre, livre d'inventaire. Conservation des documents : 10 ans. Établissement des états de synthèse annuels.

Assemblées

TYPE	FRÉQUENCE	QUORUM (1RE CONVOCATION)
AGO (approbation comptes)	Annuelle (dans les 6 mois post-clôture)	Majorité absolue du capital
AGE (modification statuts)	Selon besoin	2/3 des associés (min. 25% des parts)

Calendrier fiscal

DÉCLARATION	ÉCHÉANCE
IS annuel	3 mois après clôture
Acomptes IS	Trimestriels
TVA	Mensuelle (20 du mois suivant) ou trimestrielle
IR salarial	Mensuelle (20 du mois suivant)
CNSS	Mensuelle via Damancom
Taxe professionnelle	Avant 31 janvier

Charges sociales (CNSS)

COTISATION	TAUX
CNSS employeur	8,98% (plafonné 6 000 DH)
CNSS salarié	4,48% (plafonné 6 000 DH)
AMO employeur	4,11% (sans plafond)
AMO salarié	2,26% (sans plafond)
Prestations familiales	6,40% employeur
Formation professionnelle	1,60% employeur
Total charges sociales	~27,83%

Erreurs courantes à éviter



ERREUR	CONSÉQUENCE	SOLUTION
Objet social mal défini	Rejet du dossier ou blocage fiscal	Rédiger un objet précis mais suffisamment large
Statuts copiés-collés	Rejet par le tribunal de commerce	Faire rédiger par un professionnel
Capital trop faible (1 DH)	Refus de crédit bancaire, méfiance	Prévoir au minimum 10 000 DH
Oubli de la publication légale	Immatriculation contestable	Intégrer la publication dès le dépôt au CRI
Retard CNSS	Amende (~30% des jeunes entreprises la 1re année)	S'affilier dans le mois suivant la 1re embauche
Domiciliation non conforme	Retard ou rejet du dossier	Utiliser un bail enregistré ou une société de domiciliation agréée
Pas de business plan	Absence de vision claire, difficultés de financement	Établir un plan d'affaires solide avant de créer
Mauvais choix de statut	Fiscalité inadaptée, protection insuffisante	Comparer SARL, SAS et AE avant de décider

Domiciliation du siège social

Toute entreprise doit avoir une adresse officielle appelée siège social. La domiciliation est encadrée par la loi n° 89-17 et le décret n° 2-20-950.

TYPE	COÛT ANNUEL	AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
Bail commercial	Variable	Adresse propre, locaux physiques	Coût élevé, engagement long
Société de domiciliation	1 200-4 000 DH/an	Économique, adresse prestigieuse	Pas de locaux physiques
Domicile du gérant	Gratuit	Aucun coût	Sans réception de clients ni marchandises (art. 42-1 Code de commerce)

Le domiciliataire doit fournir des locaux équipés, des moyens de communication et la conservation des registres.

Questions fréquentes

Quel est le capital minimum pour créer une SARL au Maroc ?

Depuis la loi 24-10 (2011), il n'y a plus de capital minimum. Le capital est librement fixé par les associés dans les statuts (art. 46 loi 5-96). On peut créer une SARL avec 1 DH. En pratique, un capital de 10 000 DH minimum est recommandé pour la crédibilité auprès des banques et des partenaires.

Combien coûte la création d'une SARL au Maroc en 2026 ?

En DIY : 1 660 à 2 400 DH (certificat négatif, timbre, RC, publications). Via un prestataire : 3 660 à 6 110 DH tout inclus. Les droits d'enregistrement sur le capital sont exonérés depuis la LF 2018.

Combien de temps faut-il pour créer une SARL au Maroc ?

Via un prestataire professionnel : 7 à 15 jours ouvrables. En DIY : 15 à 30 jours. Via le guichet unique CRI avec dossier complet : possibilité de finaliser en moins d'une semaine.

Quelle est la différence entre SARL et SARL AU ?

La SARL AU est une SARL avec un seul associé. Même protection du patrimoine personnel. L'associé unique prend les décisions seul (pas d'assemblée) et les consigne dans un registre des décisions. La mention SARL AU doit figurer sur tous les documents.

Quels documents faut-il pour créer une SARL au Maroc ?

Certificat négatif (OMPIC), statuts signés et légalisés (timbrés 20 DH/page), PV de nomination du gérant, copies CIN des associés et gérant, photos d'identité, contrat de bail enregistré, formulaire unique CRI, formulaire RC (modèle J), déclaration de conformité.

Faut-il bloquer le capital pour créer une SARL ?

Uniquement si le capital dépasse 100 000 DH (art. 51 loi 5-96, modifié par loi 24-10). En dessous, le blocage est optionnel. Si requis, 25% minimum à la constitution, le reste dans 5 ans.

Quel est le taux d'IS pour une SARL en 2026 ?

En 2026, le taux d'IS est de 20% pour les sociétés dont le bénéfice est inférieur à 100 millions DH. Au-delà de 100 M DH, le taux est de 35%. L'IS est un impôt proportionnel : un seul taux s'applique à l'intégralité du bénéfice, pas par tranche.

Comment passer d'auto-entrepreneur à SARL ?

Pas de conversion directe. Deux phases : (1) radiation AE via ae.gov.ma, (2) création SARL complète (certificat négatif, statuts, RC, CNSS, publication). Anticipez quand votre CA approche 80-90% des plafonds.

Faut-il un expert-comptable pour créer une SARL ?

Non, pas obligatoire pour la création. Mais recommandé pour la rédaction des statuts, le choix du régime fiscal et la mise en place de la comptabilité. Après création, la tenue comptable conforme au plan comptable marocain est obligatoire.

Puis-je créer une SARL en étant salarié ?

Oui, les associés d'une SARL n'ont pas la qualité de commerçants. Vous pouvez donc être salarié et associé d'une SARL simultanément. Attention toutefois aux clauses de non-concurrence de votre contrat de travail et aux éventuelles incompatibilités de votre profession.

Faut-il un local commercial pour créer une SARL ?

Non, vous pouvez domicilier votre SARL auprès d'une société de domiciliation, ce qui évite de louer un local commercial. Vous pouvez également utiliser votre domicile personnel si l'activité le permet.

À retenir

- Capital libre depuis 2011 (loi 24-10), mais 10 000 DH minimum recommandé
- Coût réel : 1 660-2 400 DH en DIY, 3 660-6 110 DH avec prestataire
- Délai : 7-15 jours avec prestataire, 15-30 jours seul
- IS 2026 : 20% (proportionnel, pas progressif) pour les bénéfices < 100 M DH
- Blocage capital : obligatoire uniquement si > 100 000 DH
- SARL AU : idéale pour les entrepreneurs solos qui veulent protéger leur patrimoine
- De l'AE à la SARL : pas de conversion directe, il faut radier puis créer

Besoin d'aide pour créer votre SARL ?

Notre équipe vous accompagne dans toutes les démarches de création, de la rédaction des statuts à l'immatriculation au RC, en passant par la domiciliation et l'affiliation CNSS.

Contactez-nous sur WhatsApp

Ou appelez-nous : **+212 7 00 12 37 32**

Lire plus sur notre blog

Créer son entreprise à Marrakech en 2026

Guide complet des démarches et formalités

Auto-Entrepreneur ou SARL : que choisir ?

Analyse détaillée des avantages et inconvénients

Fiscalité d'entreprise au Maroc

Tout comprendre sur l'IS, l'IR et la TVA

Nos services pour vous accompagner



Domiciliation

Siège social à Marrakech
dès 1 200 DH/an



Création site web

Site vitrine, business ou e-commerce



Création entreprise

SARL, AE, CPU — toutes les formalités



Salle de réunion

Espace équipé pour vos rendez-vous



Formation

Formation professionnelle pour entreprises



Secrétariat

Secrétariat téléphonique et postal



Nos services



Domiciliation

Siège social à Marrakech



Création site web

Site professionnel pour votre
activité



Création entreprise

SARL, Auto-Entrepreneur



Salle de réunion

Espace équipé pour vos
réunions



Formation

Formation professionnelle
pour entreprises



Secrétariat

Secrétariat téléphonique et
postal



Scannez pour visiter notre site

Contactez-nous dès maintenant pour une consultation gratuite

WhatsApp +212 7 00 12 37 32

+212 7 00 12 37 32 · contact@monsiege.ma

